

chons donc ce qu'il y a de superstitieux dans notre Église, dans notre office, dans nos cérémonies. » Joignant les actes aux paroles, M. Lenoir, avec l'approbation de plusieurs autres chanoines, enleva en plein jour, à la vue de tout le monde, une petite image de la Vierge qui était derrière le chœur, et devant laquelle les bonnes gens se faisaient dire des évangiles et brûler de petites bougies. Deux ou trois membres du chapitre seulement se récrièrent, mais en vain : M. de Noailles donna gain de cause aux dénicheurs de la Madone vénérée. Nous avons déjà vu que les jansénistes en voulaient surtout au culte de la Mère de Dieu. Rome avait condamné leurs *Avis de la sainte Vierge à ses dévots indiscrets*. Ils voulurent prendre leur revanche en faisant condamner à Paris, six mois après que M. de Noailles eut pris possession de son siège, la *Vie de la sainte Vierge* de Marie d'Agréda. Malgré les promesses et les menaces de l'archevêque, et l'exclusion des docteurs les plus redoutés, la censure de ce livre n'aurait point passé, si le syndic de la faculté eût été plus exact à compter les voix. M. de Noailles avait eu soin d'agir sans paraître dans cette condamnation. Cependant les jansénistes le pressaient de se déclarer ouvertement en leur faveur. Le prélat craignait, s'il le faisait si tôt et avec tant d'éclat, qu'il ne s'attirât les reproches de sa famille et l'indignation de Louis XIV. Le pas était difficile ; il crut s'en tirer en hasardant, trois mois après l'affaire de Marie d'Agréda, une ordonnance sur la grâce, à propos de l'*Exposition de la foi touchant la grâce, et la prédestination*, ouvrage posthume de M. de Barcos, que nos Messieurs publièrent tout exprès, dirait-on, pour que l'archevêque s'expliquât. L'ordonnance était savante, bien écrite : il n'y manquait que du bon sens. M. de Noailles, en effet, y soufflait le chaud et le froid ; dans la première partie, il condamnait fortement le livre, et dans la seconde, il enseignait la pure doctrine de Jansénius. « Il avait pris les apparences d'Ésaü pour parler plus sûrement le langage de Jacob. » C'est la remarque que faisaient les modérés du parti, pour apaiser les rigoristes, qui auraient désiré une attitude plus nette. Cette explication métaphorique ne calma pas les *intransigeants*. Ils ne cessèrent de crier jusqu'à ce qu'on leur eût permis d'écrire contre l'ordonnance. M. de Noailles y consentit. Dom Gerberon, de la congrégation de Saint-Maur, attaqua vivement le mandement, et plus tard, quand, prisonnier de l'archevêque de Malines, on

lui demanda s'il était bien l'auteur des *Nouvelles remarques sur l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris contre l'Exposition de la foi*, il répondit : « Oui, c'est moi qui ai composé et fait imprimer ces remarques avec la permission et du consentement de cet archevêque, comme il paraît par une lettre du sieur Boileau, son confident, à Delorme mon imprimeur. » Ni M. de Paris, ni Boileau, ni Delorme ne dénièrent jamais l'existence de cette lettre.

Cette lâche condescendance de M. de Noailles ne fit qu'accroître l'audace de ses amis. Le plus ardent de leurs désirs était de faire révoquer les bulles qui flétrissaient leur patriarche, l'évêque d'Ypres : ils espéraient bien profiter de leur bonne fortune pour le réaliser. « Ou cela sera, répétaient-ils avec assurance, ou la France rompra avec Rome. » Toutefois, ils n'attaquèrent pas l'affaire de front ; ils prirent un biais. Ils commencèrent par demander la condamnation du système théologique le plus opposé à celui de Jansénius, qui était celui du cardinal Sfondrat. Ce cardinal avait écrit des livres ingénieux sur les matières de la grâce : le plus célèbre de ces livres est son *Nodus prædestinationis solutus*, qui ne parut qu'après la mort de l'auteur. C'est sur ce *Nodus* que s'acharnèrent les jansénistes ; ils ne purent cependant en dire autre chose, sinon qu'il renfermait des propositions dangereuses sur la grâce, sur la prédestination, et principalement sur l'état des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Néanmoins, ils se mirent à sonner la trompette pour exciter les évêques, les universités, les théologiens de toutes les écoles et de tous les pays, à demander la condamnation d'un ouvrage qui s'éloignait tant de la cruelle doctrine de l'*Augustinus*. A l'étranger, aucun écho ne répondit à cette clameur. En France, sur cent dix-huit évêques, quatre seulement, à la sollicitation de M. de Noailles, voulurent bien signer avec lui une lettre au Pape : ce furent Le Tellier, archevêque de Reims, De Sève, évêque d'Arras, de Broue, évêque d'Amiens, et Bossuet. A Rome, on se moqua de ce tintamarre et on ne répondit aux cinq prélats que pour louer leur soumission envers le Saint-Siège. L'affaire du *quietisme* vint à propos couvrir cette défaite. Les jansénistes y virent un moyen de se venger du dédain de la cour romaine. Ils proposèrent à Fénelon de passer de son côté avec leurs *plumes d'or* et leurs *langues éloquentes*, et de prendre sous leur protection l'*Explication*

*des maximes des saints*. L'archevêque repoussa ces offres compromettantes et déshonorantes. Le cygne de Cambrai aurait cru salir ses blanches ailes dans l'étang bourbeux de Port-Royal : il lui fallait des eaux plus limpides et plus vives.

M. de Noailles, qui n'était ni un cygne, ni un aigle, subissait avec une docilité à toute épreuve la domination de ses bons amis. Usant sans retenue de la permission donnée d'attaquer l'Ordonnance, un autre bénédictin, celui-ci de la congrégation de Saint-Vanne, dom Thierry Fagnier de Viaixnes, demanda au public la solution d'un problème. M. de Noailles, évêque de Châlons, avait approuvé avec le plus grand éloge les *Réflexions morales* du père Quesnel ; M. de Noailles, archevêque de Paris, venait de condamner l'*Exposition de la foi*. Or ces deux livres enseignaient la même doctrine. Le problème consistait à trouver « comment, deux livres étant si semblables que l'un ne peut être ni censuré, ni approuvé que l'approbation ou censure ne retombe sur l'autre, l'un a-t-il pu être approuvé, et l'autre condamné par le même juge ? »

Il était difficile de répondre : l'archevêque pleura de dépit, fit lacérer le libelle par la main du bourreau, et accusa hautement les jésuites de cette perfidie. Les Révérends Pères jurèrent qu'ils en étaient tout à fait innocents. Mais M. de Noailles, qui savait son Pascal, leur répondit : « Peut-on en croire un jésuite à son serment, et n'est-ce pas une de vos maximes qu'on peut jurer à faux avec des restrictions mentales ? » L'aversion que lui inspiraient ces effrontés menteurs redoubla son amitié pour nos candides Messieurs ; ils devaient bien rire sous cape de ce tour qui rappelle la scène de Géronte enfermé dans son sac et mettant sur le compte de spadassins imaginaires les coups qu'il reçoit de Scapin.

Le bonhomme d'archevêque n'était pas encore prêt à sortir de son sac et à reconnaître les fourberies dont il était la victime ridicule. Les chanoines jansénistes de la Métropole, et ils l'étaient presque tous, retranchaient avec une ardeur nouvelle ce qu'il y avait de superstitieux dans leur église. Une des choses qui faisaient le plus de peine à ces réformateurs brûlant d'une dévotion fanatique pour le doigt et la chemise de Saint-Cyran, le cœur et la robe de la mère Angélique, la calotte de Pavillon etc. (1), était l'honneur particulier qu'on rendait

1. « Je vous rends grâces pour votre joie sur la protection que Dieu a

dans leur cathédrale aux reliques qu'on y conserve. Le jour de la fête du saint dont on avait quelque relique, le bénéficiaire, en chape, précédé d'enfants de chœurs dont deux tenaient des cierges allumés, apportait, pendant la grand'messe, le fragment sacré sur le grand autel. La petite procession entrait par le bas du chœur, et le clergé, pour honorer la relique, se mettait à genoux sur son passage. Les chanoines jansénistes n'osèrent supprimer tout d'un coup cet usage immémorial. D'abord ils se contentèrent de sortir du chœur à l'approche de la procession *pour ne point*, disaient-ils, *fléchir le genou devant Baal*. Puis ils demeurèrent assis dans leurs stalles et narguaient la relique, quand elle passait devant eux ; enfin, ils demandèrent une réunion du chapitre où il fut décidé qu'on s'assemblerait extraordinairement, et que *sans discussion* la question serait décidée à la pluralité des voix. M. Le Gendre, qui a laissé des *Mémoires* où nous prenons tous ces récits, et deux autres chanoines étaient les seuls à s'opposer aux novateurs. L'archevêque, qui en voulait aussi aux reliques, ne l'ignorait pas, et, avant la réunion extraordinaire du chapitre, un jour de fête solennelle, pendant qu'il s'habillait pour la messe pontificale, il dit à M. Le Gendre, qui lui faisait sous-diacre : « Je sais ce qui se passe ; *on a de bonnes intentions* ; vous faites mal de vous y opposer : du reste, prenez garde à ne rien dire dont vous puissiez vous repentir. » Malgré cette menace, une voix au moins défendit le culte des saintes reliques, au sein de l'assemblée capitulaire où ces Messieurs en discoururent en véritables huguenots. Le bruit de ces disputes se répandit au dehors et la prétention des chanoines fit scandale. On en parla au roi, lequel se plaignit de la conduite de l'archevêque au maréchal de Noailles et à madame de Maintenon. Les plaintes royales eurent leur effet. Soudain les choses changèrent de face : il ne fut plus question à la Métropole de l'honneur qu'on doit aux

donnée tout sensiblement à M. de Rebecque (le P. Quesnel) dans le péril qu'il courut... Se voyant en pleine nuit mené par un guide qui s'était égaré, il mit sur sa tête une grande calotte de taffetas noir qui venait d'un saint évêque (M. Pavillon). Il avait sur lui une camisole de chamois qui avait servi à un saint docteur de ses amis plus intimes (M. Arnauld). Il se souvint de les invoquer et d'implorer leur protection.... Il entendit la voix d'un guide inespéré qui se présenta.... qui les remit dans le chemin et les conduisit jusqu'à leur gîte. » Quelle merveille ! (Lettre de M. Vuillart.)

reliques; l'archevêque pria qu'on n'en parlât plus; quelque temps après, étant venu à la grand'messe, le jour de Saint André, il se mit à genoux, et, la calotte à la main, il s'inclina profondément lorsque la relique de l'apôtre passa devant lui. Le maître avait parlé, et si la foi de l'archevêque gardait le bandeau qui l'aveuglait, le courtisan avait retrouvé sa souplesse. Après l'office, l'abbé Le Gendre, qui était à côté du prélat, voulut, non sans malice peut-être, le complimenter sur l'exemple édifiant qu'il venait de donner aux chanoines. M. de Noailles lui fit la moue et se tourna, sans lui répondre, d'un autre côté. Sauf à faire ensuite la moue, l'archevêque se serait prosterné, la calotte à la main, devant toutes les reliques du monde, afin de plaire au roi. Le chapeau de cardinal pour lui était un article secret du mariage de la nièce de madame de Maintenon avec le duc de Noailles, et Louis XIV, sollicité par la toute puissante favorite, ne cessait de presser le pape de l'accorder à M. de Paris, qui put bientôt cacher sous la pourpre ses nouvelles faiblesses pour les jansénistes.

La faveur dont l'archevêque entourait nos Messieurs s'étendait, on le pense bien, aux religieuses des Champs. C'était pour le saint Désert un dernier rayon de soleil. Le poète Santeuil était alors un des hôtes les plus assidus du monastère. Tout en cultivant l'amitié des jésuites, il offrait à Arnauld exilé le recueil de ses poésies, l'appelait *le vrai défenseur de la vérité, le boulevard de l'Église, son maître et son juge*; il apportait à Port-Royal les reliques insignes de saint Bernard, que possédait l'abbaye de Saint-Victor de Paris; ses amies; il composait des hymnes pour leur bréviaire, et se plaisait à les leur entendre chanter. Il n'aimait pas que les assistants mêlassent leur voix au chœur des religieuses. *Tais-toi*, dit-il un jour à un paysan qui chantait à côté de lui, *tais-toi, bœuf, laisse chanter ces anges*. En retour, les sœurs prenaient un sensible intérêt à son salut éternel, et l'engageaient à se mettre sous la conduite de la grâce de J.-C. Santeuil resta toujours folâtre, même en la compagnie des saints. Nous avons rencontré, il y a un instant, madame de Fontpertuis autour du cercueil de M. de Sacy; la voici aux prises avec le poète. On donnait à Port-Royal l'hospitalité à des sœurs quêteuses de Sainte-Claire. On leur laissait une chambre qui leur servait aussi de magasin, où elles mettaient en dépôt toutes les denrées qu'on leur donnait dans les petites villes et les villages des

environs. Or il y en avait une qui était belle et qui affectait de montrer sa gorge, oubliant en quel lieu elle était. Cette gorge découverte scandalisa mademoiselle Bastier, qui avait été à madame de Longueville, et qui, par charité, servait de tourière. Elle reprit avec douceur la coquette religieuse, qui, loin de se corriger, lui répondit avec impertinence. Cette bonne demoiselle en fut si surprise qu'elle la laissa sans lui répliquer. Heureusement elle rencontra madame de Fontpertuis, qui, la voyant interdite, lui en demanda le sujet. La pudique tourière ne put s'empêcher de lui raconter ce qui venait d'arriver. La dame, qui n'était pas si timide, alla trouver la sœur à la gorge indécente. Elle commençait à lui faire une verte réprimande, lorsque Santeuil entra et, de l'air le plus galant du monde, aborda la noble sermoneuse, en lui disant : « *Bonjour, mon cœur, comment te portes-tu ?* » La morale sévère était compromise. « A qui en voulez-vous, Monsieur, » répondit madame de Fontpertuis avec un froid à glacer tout autre que Santeuil. Mais lui, continuant sur le même ton, s'écria : *Hô, hô, mon cœur ! est-ce que nous ne nous connaissons plus ?* Madame de Fontpertuis déconcertée n'eut d'autre ressource, pour sauver sa réputation et celle du couvent, que d'affirmer à la sœur de Sainte-Claire que Santeuil était un homme qui avait perdu l'esprit (1).

On trouvait au contraire, à Port-Royal encore plus qu'ailleurs, que le poète avait infiniment d'esprit, car il donnait à la maison, aux religieuses, aux solitaires, les plus grandes louanges. Ces louanges d'un hôte burlesque, les chroniqueurs jansénistes les ont fidèlement recueillies, pour l'unique amour de la vérité. Un d'eux parle ainsi :

« M. de Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris et auteur de tant de belles hymnes, se trouva à Port-Royal le jour de l'octave du Saint-Sacrement. Il nous divertit de son mieux pendant et après le dîner, et il nous dit mille choses les plus agréables du monde. J'en rapporterai ici ce que j'en ai retenu; mais il s'en faudra bien qu'elles plaisent autant en ma relation qu'elles plurent lorsque M. de Santeuil les disait, n'étant plus soutenues de ces manières inimitables, de ces gestes, de ce feu, ou plutôt de cette fureur avec laquelle il conte les choses, et ferait trouver beau ce qu'il y a de commun.

1. *Vies édifiantes*, t. 1, p. 385.

Premièrement il nous fit l'éloge de Port-Royal en cent manières différentes : il nous dit qu'on n'y pouvait pas faire un pas sans marcher sur un saint.

Qu'il croyait plus à l'Eglise à cause des filles de Port-Royal qu'à cause des quatre conciles généraux ; que leur exemple lui était toujours présent, et le soutenait dans toutes les difficultés de la vie. Quand je me lève, disait-il, pour aller à matines, quand on me fait boire de méchant vin, quand on me dit quelque injure, quand on me fait quelque affront, j'aurais de la peine à souffrir tout cela, mais je me dis à moi-même : Les religieuses de Port-Royal en souffrent et en ont bien souffert davantage ; on leur a dit bien d'autres injures ; elles en font bien plus que moi ; elles mangent des carottes ; elles font telles et telles choses, — et joignant les mains : Ah ! saintes filles ! ô mes anges ! — qu'il était assuré que ce serait à Port-Royal que se tiendrait le jugement dernier ; que c'était la Terre-Sainte ; qu'on condamnerait là, par l'exemple de solitaires qui y ont demeuré, les folies, les vanités, les grandeurs, les péchés du monde ; qu'il avait fait, en la considération des religieuses de Port-Royal, les hymnes de Saint-Bernard, et qu'il leur avait obtenu de Mgr l'Archevêque de Paris permission de les chanter ; que dans cette permission l'archevêque les appelait : mes filles, mes très-chères filles, *melior portio gregis* ! Grand éloge, ajouta-t-il, que j'ai procuré à ces saintes, et qui a été mis dans leurs archives. »

Santeuil, à propos des hymnes de saint Bernard, se mit à louer toutes ces hymnes et à mépriser celles du bréviaire romain, qu'il *aurait prises pour se dégoûter de la religion, s'il avait voulu se faire hérétique, turc, athée*. Enfin il mit le comble à la satisfaction de ses hôtes et de ses hôteses, et à la bonne opinion qu'il leur donnait de son mérite, en les régaland d'une histoire de jésuite et de capucin :

« Il nous dit encore qu'un jésuite, en lui montrant il y a quelques jours, dans la rue Saint-Antoine, la borne auprès de laquelle M. Hermant tomba en apoplexie, lui avait dit : Voilà la pierre où mourut cet hérétique ! — Quel flegme ne fallait-il pas avoir, ajouta-t-il, pour souffrir un tel outrage fait à la mémoire d'un si grand homme ! je ne fus pas si patient lorsqu'un capucin, nommé le père Poulier, méprisa en ma présence les sermons de M. Le Tourneux ; nous étions à table ; je lui jetai à la barbe un plat d'œufs au miroir. »

Puisque nous sommes au monastère des Champs, restons-y jusqu'à sa destruction ; quand elle sera accomplie, nous suivrons le docteur Arnould dans ses pérégrinations à l'étranger

et dans ses derniers combats. Les joyeux propos de Santeuil n'égayèrent pas longtemps le saint vallon. On n'y entendit plus bientôt que des chants funèbres. Tous les maîtres, tous les disciples, tous les amis de Port-Royal voulaient être ensevelis dans cette terre privilégiée. Et, comme la mort emportait rapidement cette première génération janséniste, l'illustre, la grande génération, une nouvelle tombe s'ouvrait presque chaque jour dans cette nécropole des défenseurs de la vérité. On aurait laissé les religieuses disparaître tranquillement à leur tour, si elles s'étaient contentées de pleurer silencieuses et résignées sur ces sépultures chéries, mais elles disaient avec M. Fontaine : *Que pourrons-nous vous répondre, ô mon Dieu, lorsque vous nous demanderez l'usage que nous avons fait de la vue, des avis, de la conduite de ces admirables personnes ?* Et elles publiaient les miracles qu'opéraient les restes mortels de leurs bienheureux Pères et de leurs bienheureuses Mères ; elles suivaient leurs ordres plus fidèlement que jamais ; elles imitaient surtout, au milieu des contestations qui s'étaient réveillées, leurs exemples d'opiniâtreté. C'était le *cas de conscience* qui était venu offrir aux religieuses l'occasion de se montrer les dignes filles de la mère Angélique. Un confesseur que l'on supposait en province, et qui n'était autre que M. Eustace, confesseur de Port-Royal des Champs, écrit à Paris et demande s'il doit continuer de donner l'absolution à un ecclésiastique, son pénitent, qui est dans les dispositions suivantes : 1° Il condamne les cinq propositions en la manière qu'Innocent XII les a expliquées dans ses brefs ; 2° il croit qu'il suffit de garder un silence respectueux sur le fait de Jansénius ; 3° il croit que toutes les actions qui ne sont pas rapportées à Dieu sont autant de péchés ; que l'attrition ne suffit pas pour être justifié dans le sacrement de pénitence ; qu'entendre la messe en état de péché, c'est en commettre un autre ; 4° il n'approuve pas certaines pratiques de dévotion envers la sainte Vierge et les saints ; 5° il lit habituellement les *Lettres de Saint-Cyran*, la *Fréquente Communion*, le *Rituel d'Aleth*, le *Nouveau Testament de Mons*. Cette consultation fut écrite à l'archevêché, du consentement de M. de Noailles et sous les yeux de ses deux grands vicaires Pirot et Vivant. Quarante Docteurs répondirent *que les sentiments de l'ecclésiastique dont il s'agissait n'étaient ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise, ni tels enfin que son confesseur dût exiger*

de lui qu'il les abandonnât pour lui donner l'absolution. On pouvait donc en sûreté de conscience, pratiquer le plus pur jansénisme, malgré les anathèmes dont il était frappé depuis cinquante ans. Le *Cas* et la décision des Docteurs furent imprimés et répandus triomphalement dans toute la France. Il est aisé de concevoir quelle tempête s'en suivit. Les évêques, les jésuites et tous ceux qui avaient travaillé à faire condamner les erreurs augustinienes s'élevèrent contre l'audace des sectaires et les dénoncèrent aux anathèmes de Rome. Clément XI condamna aussitôt le *Cas de conscience* ; il écrivit au roi pour se plaindre de la témérité des Docteurs de Paris dont la décision rallumait toutes les anciennes contestations ; il écrivit aussi au cardinal pour exciter sa vigilance pastorale. Déjà Louis XIV, dont l'aversion pour les jansénistes croissait chaque jour, s'était étonné du silence de l'archevêque. Madame de Maintenon, le maréchal de Noailles et Bossuet parlèrent : le cardinal blâma ce qu'il avait approuvé. Il publia une ordonnance par laquelle il censurait le *Cas de conscience* et la décision des Docteurs. Il data cette ordonnance du 22 février, voulant faire croire qu'il avait prévenu le bref que le Pape lui adressait et qui n'était pas encore arrivé en France. « Il y eut, dit le chancelier d'Aguesseau, des chronologistes trop exacts, qui prétendirent qu'il y avait quelque erreur dans la date de cette ordonnance, et que la nouvelle du bref qui était sur le point d'arriver fit rétrograder l'archevêque de quelques jours, afin que cette censure parût l'ouvrage d'un zèle libre et indépendant, plu tôt que d'une complaisance forcée et d'une espèce de servitude (1). » Aussi, lorsque, répondant au Pape pour se justifier des reproches que Sa Sainteté avait semblé lui faire de sa trop grande indulgence, il parlait de la joie qu'il avait eue de voir son jugement confirmé par celui du Souverain Pontife dont il avait reçu le bref le même jour qu'il avait publié sa censure, bien des gens crurent, selon le chancelier, qu'il aurait pu renverser la phrase et dire qu'il avait publié sa censure le même jour qu'il avait reçu le bref.

Ce zèle antidaté n'empêcha pas M. de Noailles de rester fidèle à son habitude de souffler le froid et le chaud. S'il condamne les Docteurs dont il loue d'ailleurs la science, les bonnes

1. Œuvres du chancelier d'Aguesseau (*Mémoires*), t. XIII, p. 203.

intentions et l'esprit de soumission qui les anime, pour remplir toute justice et défendre la charité aussi bien que la vérité, il témoigne sa juste indignation contre les adversaires des jansénistes et il flétrit leurs libelles pleins d'aigreur et d'amertume, comme injurieux, scandaleux, calomnieux. Malheureusement pour la mémoire de Bossuet, nous devons reconnaître que c'est lui qui parle ici par la bouche de M. de Noailles. Le *Journal* de Ledieu nous apprend en effet que l'Ordonnance fut concertée avec l'évêque de Meaux. Depuis l'oraison funèbre du docteur Cornet où il souffle aussi le froid et le chaud, Bossuet, par une fausse prudence, voulut garder le milieu entre les défenseurs de Jansénius et leurs adversaires. Après les décisions du Saint-Siège, cette position n'était plus celle du dernier Père de l'Église (1).

Pour achever la comédie, le cardinal demanda aux approbateurs du *Cas* de signer son Ordonnance, et ceux-ci s'empressèrent d'obéir. On les vit aller en foule chez M. Vivant défais ce qu'ils avaient fait. Un mauvais plaisant écrivit ce calembourg sur la porte du grand vicaire : *Vivant, maître à signer et à dessigner* (dé signer), *va montrer en ville*. Quelques Messieurs dédaignèrent les leçons de Vivant ; ils ne voulurent pas apprendre à *dessigner* : on les exila. « Alors, dit le supplément au *Nécrologe*, M. Eustace, effrayé du bruit que causait une chose (son *Cas*) qui n'avait en elle-même rien que d'innocent, s'accusa de témérité ; il commença par se retirer de Port-Royal. Après avoir resté quelque temps caché à Paris ou aux environs, il prit le parti de se retirer à l'abbaye d'Orval, pour y laver sa faute dans les larmes d'une austère pénitence. »

Louis XIV fit adresser à tous les évêques le bref du 12 février 1703, qui condamnait le *Cas de conscience*. La lettre des secrétaires d'État portait « que le roi n'avait rien de plus à cœur que de s'opposer fortement au renouvellement des troubles que les propositions condamnées de Jansénius avaient excités et que Sa Majesté avait si heureusement apaisés. » « Les évêques, disait dans son réquisitoire M. Joly de Fleury, avocat général au Parlement, les évêques ne peuvent avoir trop d'attention ni de vigilance pour réprimer tous les efforts

1. Voir sur Bossuet et le Jansénisme le travail du P. Gazeau, *Études religieuses*, août 1874, sq.

de ces esprits inquiets qui veulent agiter éternellement des questions dangereuses sur une condamnation justement prononcée, rompent ainsi le silence dans le temps même qu'ils protestent de le garder, et troublent la paix de l'Église, sous prétexte de l'affermir. » Ce fut dans ces circonstances que Fénelon publia sa belle instruction pastorale sur le Jansénisme, où il démontre victorieusement que l'Église est infaillible dans le jugement des faits dogmatiques. C'est avec joie qu'on entend cette voix harmonieuse trouver des accents vigoureux pour affirmer la croyance catholique alors que Bossuet, évitant de se prononcer, humilie son génie devant les disciples de saint Augustin.

En dépit d'un Arrêt du conseil qui demandait le silence aux deux partis, comme en 1668, les disputes se poursuivirent avec une vivacité qui rappela les beaux jours de la censure de M. Arnauld. Aussi les auteurs de l'*histoire du Cas de conscience* trouvèrent assez de matériaux pour composer huit volumes. Nous nous garderons bien de les imiter et même d'analyser leur ouvrage. Arrivons aux résultats.

Cette levée de boucliers du parti janséniste, à l'heure même où l'Europe se liguaient contre lui et mettait en déroute les armées françaises à Hochstedt, à Ramillies, en Espagne et en Italie, irrita profondément Louis XIV. L'histoire de la Fronde lui avait appris que les sectaires profitaient volontiers des malheurs publics pour propager leur doctrine, et qu'ils n'avaient pas honte de chercher des appuis, sinon des alliances, chez les ennemis de la royauté.

La saisie des papiers et de la correspondance du père Quesnel, arrêté et emprisonné à Bruxelles par ordre du roi d'Espagne, sur la demande de l'archevêque de Malines, rendit les Jansénistes encore plus odieux au roi de France, par la découverte qu'elle amena de leurs projets et de leur organisation. Leurs projets étaient, comme le disait l'abbé d'Aubigny à Saint-Evremond, de former une église dans l'Église et un État dans l'État ; leur organisation était celle des sociétés secrètes ; ils forment un ordre ; ils ont leurs abbés, leurs prieurs, leurs pères, leurs frères, leurs sœurs, leurs postulants, leurs visiteurs, leurs couvents ; ils ont un système d'impôt auquel tous les membres de l'ordre sont soumis : ils entretiennent des agents à Rome, à Madrid et dans les autres capitales. Ils se servent d'un chiffre particulier pour correspondre et prennent des noms de guerre ;

ils veulent traiter de puissance à puissance avec Louis XIV, comme le prouve une des pièces saisies : c'est un traité de paix proposé au nom des disciples de saint Augustin à M. le comte d'Avaux, alors que ce négociateur se trouvait à Ratisbonne en 1684 ; ils poussent leurs adeptes aux plus hautes fonctions dans le clergé, dans la magistrature, dans l'administration civile. Il nous serait facile d'établir, au point de vue de l'organisation, des analogies frappantes entre les jansénistes et les francs-maçons, et peut-être il ne nous serait pas impossible de démontrer que les couvents jansénistes fournissaient des frères aux couvents maçonniques pour travailler à renverser le trône et l'autel. Mais ce n'est pas ici la place de ce chapitre : nous l'écrirons, si nous conduisons ces études jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand le pied des fils de nos Messieurs aura glissé dans le sang et la boue de la Terreur.

Louis XIV, convaincu plus que jamais des dangers du Jansénisme, se hâta de demander et de faire exécuter la bulle *Vineam Domini*. Clément XI la donna en 1705. Elle avait pour objet de mettre un terme aux disputes que le *Cas de conscience* venait de réveiller au sujet du Formulaire ; elle confirmait les précédentes constitutions apostoliques, décidait que le silence respectueux sur les faits condamnés par l'Église ne suffit pas, et elle exigeait qu'en signant on jugeât effectivement le livre de Jansénius infecté d'hérésie. La bulle *Vineam Domini* fut publiée dans tout le royaume par ordre du roi, avec des mandements de chaque évêque. M. de Noailles, toujours plein de zèle quand le roi ou madame de Maintenon avait parlé, s'empressa de promulguer la bulle par un mandement en tête duquel il mit, afin qu'on ne s'y méprît pas, *contre les Jansénistes*. Pourtant il attendit six mois avant de s'informer si son Ordonnance avait été reçue à Port-Royal. On s'en était bien gardé. Il fallut donc prescrire au confesseur des religieuses, c'était alors M. Marignier, de lire la Bulle et l'Ordonnance à la grille du chœur et de certifier qu'elles avaient été reçues avec le respect dû au Pape et à l'Archevêque. « La communauté demanda qu'on fit la lecture de la bulle pour voir ce qu'elle contenait avant que de l'entendre à l'église. M. Marignier paraissait n'en avoir point d'envie, disant que nous nous allions embarrasser ; mais on persista et on la lut. Elle nous fit peur, et l'on dit qu'après avoir souffert si longtemps, c'était tout à fait abandonner la vérité, que de témoigner qu'on